



Comité Départemental du Pas de Calais Commission Départementale des Officiels

Compte rendu
Réunion du 12 octobre 2020



Présents : Jean Louis Carincotte, Jacques Deneux, Patrice Roméro, Corinne Mulard, Christelle Barbet, Eddy Hourriez, Yohann Guilbert, Arnaud Vanpoucke, Vincent Codron, Marouane Kada, Thierry Quettier, Jean Claude Deseille, Mustapha Mehenni, Pascal Robillart

Excusés : Philippe Simon, Laurent Choquart

En introduction, Présentation des Membres du Comité Directeur et explication de la mission de Patrice Roméro « Chef de Projets du Comité Départemental ».

Un tour de table de présentation est ensuite proposé.

Un mot de bienvenue et remerciements est ensuite exposé.

Le point sur le Début de saison :

L'accent est mis sur le retard occasionné par les conditions sanitaires, la mise en place de la nouvelle commission, et le besoin nécessaire de prendre en considération l'ensemble des éléments permettant de lancer cette nouvelle saison.

La mise en place du recyclage théorique par l'organisation d'un QCM en ligne (150 réponses des arbitres PRM, DEP-2 et DEP-3 ont été recueillies pour 186 questionnaires possibles).

Des sessions de rattrapage ont été programmées pour les retardataires.

Dans la mesure du possible le QCM en ligne sera de nouveau proposé pour le recyclage de début de saison 2021 2022.

Le test physique du 12 Septembre n'a pas connu d'échec.

La gestion FBI et Dossiers médicaux :

Les dossiers des arbitres qui n'auraient pas participé au recyclage, théorique et / ou Physique, et / ou dont le dossier médical n'aurait pas été traité par un Médecin agréé FFBB, ces dossiers seront verrouillés automatiquement. Les arbitres seront alors NON DESIGNABLES.

La chasse s'est organisée autour des conclusions médicales pour revalider des situations bloquées.

La transmission des conclusions médicales sera, pour la saison prochaine, et pour éviter des recherches et donc une perte de temps dans l'enregistrement FBI, centralisée au niveau du Responsable de la CDO.

Recyclage :

Le projet d'un regroupement des arbitres PRM, DEP-2 et DEP-3, par zones géographiques : Artois-Béthunois et Boulonnais-Calais pour le prochain recyclage est abordé.

Organisé 1 semaine après le recyclage des arbitres régionaux, QCM mis à disposition dans la semaine (pour évocation lors du recyclage). Test physique pour les officiels PRM et les DEP-2, DEP-STG candidats à une montée.

2 Possibilités de rattrapages avant le début des compétitions.

Les Evaluations :

Le fonctionnement de la CEA est défini. Le groupe des observateurs est fixé. Les répartiteurs calés sur leur zone géographique.

Les arbitres PRM, CRJ, et potentiels seront observés. Objectif 2 évaluations.

Pour ne pas perdre le bénéfice de la saison 2019 2020, les arbitres stagiaires en capacité de diriger une rencontre, sur validation du formateur, seront eux aussi accompagnés pour valider cette partie de l'examen départemental, avant de passer l'examen théorique.

Les officiels club :

Une note de rappel sera envoyée aux clubs. Les procédures de formation semblent abandonnées ou appliquées de façon superficielle.

L'enregistrement, le suivi et la validation dans FBI sont parfois oubliés, qu'il s'agisse des Arbitres club ou des OTM club.

Le recyclage des Officiels club doit être étudié. Les règles de jeu évoluent, et le recyclage E-learning, envisagé dans la charte des officiels, n'est aujourd'hui pas instauré.

Un regroupement des officiels club, pourrait être installé, par District, pour garder le contact et dispenser les informations.

Il est nécessaire de vérifier la situation médicale de certains arbitres club au regard des conditions d'âge : conclusion médicale validée par un médecin agréé FFBB. Information transmise au club concerné, et à l'officiel(le).

La Formation :

Les sessions de formation vont reprendre dans les districts à partir de la semaine 45 ou 46, selon les possibilités.

Actuellement, le District Calais Audomarois ne dispose pas de formateur. Un candidat au poste de formateur, contacté par téléphone, a malheureusement décidé de ne pas poursuivre. Dans l'attente de combler ce poste, la proposition est faite, pour les candidats de ce district de prendre contact, en fonction de leur situation géographique, avec le district Béthunois ou District Boulonnais.

La présence, dans ces sessions Départementales, d'Officiels Club, est aussi acceptée. Le critère du nombre de participants, autorisant, cette acceptation.

Une question a été posée sur la dégressivité des frais de formation lorsque plusieurs candidats d'un même club suivaient la formation : **50% pour le second candidat, gratuité pour le 3^{ème} candidat.**

Tour de Table :

- Améliorer la communication et la transmission des dérogations avec les responsables de championnat
- Transmission des grilles de désignations des championnats Régionaux ?
- Les difficultés informatiques liées à FBI : accès à l'espace officiel, accès aux désignations
- Retour à l'arbitrage après arrêt temporaire : 1 an requalifié sur le même niveau, 2 ans perte d'un niveau, 3ans formation E-learning.
- Montant de l'indemnité pour une rencontre sans officiel désigné ?
Compte rendu CRO N°3 2019 : Faisant suite à une note Fédérale :un arbitre NON DESIGNNE ne peut être indemnisé.
- Cas Covid : report de rencontre si appel au répartiteur : situation doit être consolidée avec le responsable du championnat concerné. Dans tous les cas nécessité d'un écrit, du Président du club concerné avant la prise de décision.